



Février 2013

Avec 3,4 millions d'hectolitres vendus dans le monde en 2012, la région Languedoc-Roussillon réalise 31 % des exportations nationales de vins à appellation d'origine protégée (AOP) et à indication géographique protégée (IGP). Ces exportations sont à destination du continent européen, des États-Unis, du Canada et de l'Asie, avec une place importante pour la Chine, qui est le premier importateur de vins AOP de la région, en valeur.

3,4 millions d'hectolitres de vins AOP et IGP exportés pour 723,5 millions d'euros en 2012

Le Languedoc-Roussillon réalise 72 % des exportations françaises de vins à IGP

En 2012, le Languedoc-Roussillon a exporté 2,8 millions d'hectolitres de vins à IGP, soit près du tiers de la production régionale d'IGP¹. La part du Languedoc-Roussillon représente ainsi 72 % des exportations françaises de vins à IGP de l'année 2012 (en valeur comme en volume), soit une proportion similaire au poids de la région dans la production nationale qui oscille depuis 2007 entre 69 % et 73 % des volumes.

En valeur, les exportations régionales de vins à IGP atteignent 550,6 millions d'euros. Huit pays totalisent plus des trois quarts des exportations : Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Belgique pour l'Europe, Chine, États-Unis, Canada et Japon pour les pays tiers.

Allemands et Suisses privilégient plus particulièrement les vins du Languedoc-Roussillon qui représentent respectivement 83 % et 82 % de leurs importations de vins français à IGP, contre 64 à 77 % pour les autres pays.

20 % de la production AOP du Languedoc-Roussillon est exportée

Concernant les vins AOP, la part régionale représente 8,2 % des exportations françaises en volume (582 milliers d'hectolitres) et 2,7 % en valeur (173 millions d'euros). La moindre valeur unitaire des vins régionaux (en moyenne 2,97 euros par litre contre 9,65 euros pour les autres régions) ne constitue pas une surprise compte tenu de la place qu'occupent les vins, à l'image historiquement prestigieuse, du Champagne ou des grands vins de Bordeaux et de Bourgogne dans les exportations françaises (hors Champagne, le prix moyen des exportations nationales de vins AOP s'établit à 6,94 euros le litre). L'exportation constitue néanmoins un débouché important pour les producteurs régionaux : c'est environ 20 % de la production régionale¹ qui est vendue à l'étranger. Parmi les pays destinataires, la Chine (1^{er} client en termes de valeur, 3^{ème} en termes de volume) constitue un marché particulièrement porteur pour l'avenir des exportations régionales de vins AOP.

¹ - Il n'est pas pertinent de rapporter les volumes exportés à une année de production puisque les ventes portent sur plusieurs millésimes.

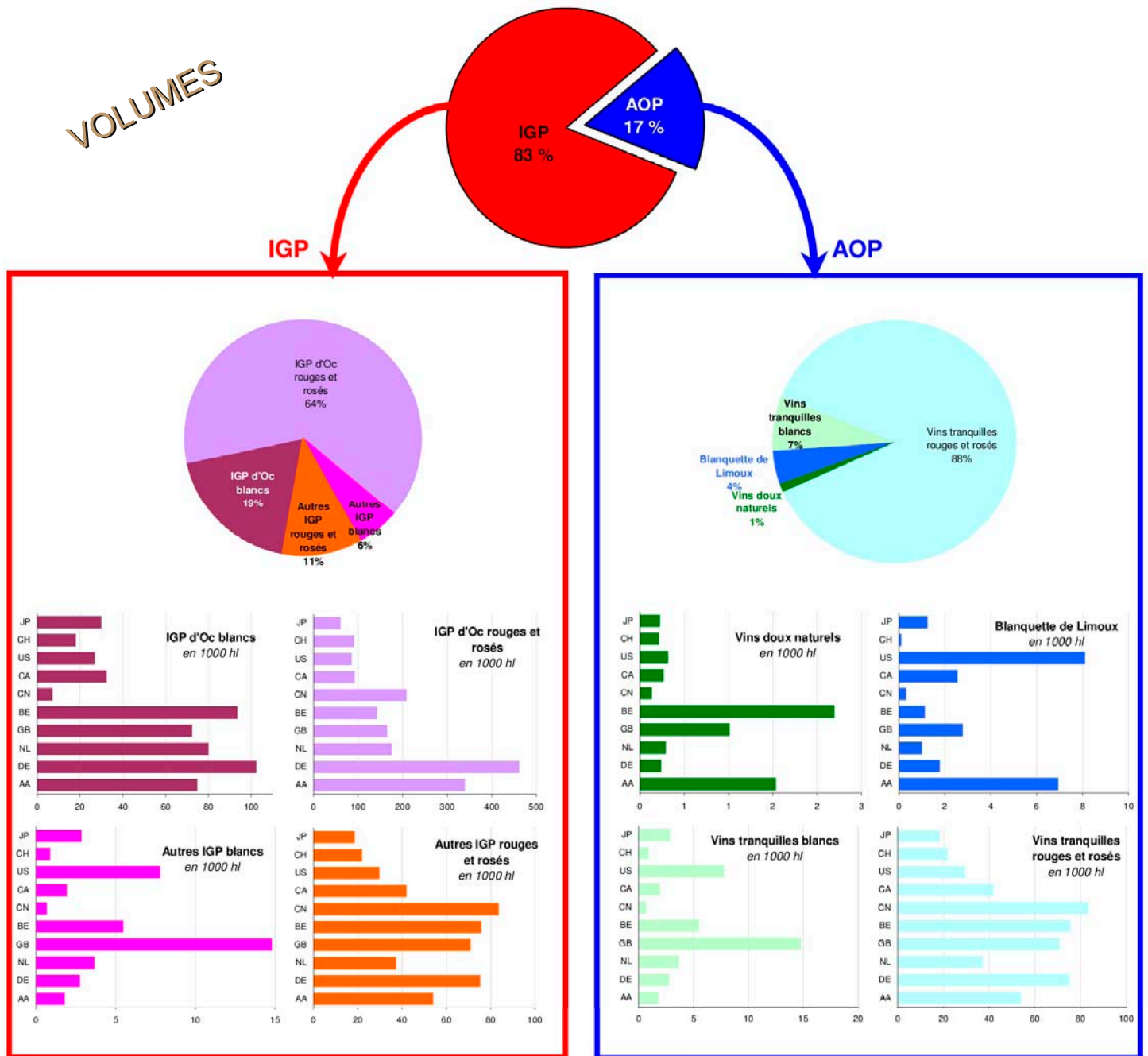
La Chine, 1^{er} client des AOP du Languedoc-Roussillon (en valeur)

	Exportations 2012 des vins du LR								Part du LR dans les exports (%)			
	Vins à IGP				Vins à AOP				Vins à IGP		Vins à AOP	
	M€	rang	1000 hl	rang	M€	rang	1000 hl	rang	val	qté	val	qté
Allemagne	115,51	1	741,9	1	20,39	3	79,8	4	83	83	4	12
Pays-Bas	66,64	2	325,6	2	9,87	8	42,1	7	67	56	5	12
Royaume-Uni	53,69	3	273,9	4	19,64	4	89,3	1	67	67	2	8
Belgique	47,02	5	275,2	3	17,15	6	84,3	3	74	73	4	10
Chine	49,96	4	260,5	5	23,63	1	84,6	2	68	67	6	12
États-Unis	36,26	7	122,6	7	19,44	5	45,7	6	60	63	2	6
Canada	38,22	6	131,3	6	20,53	2	46,6	5	77	77	7	14
Japon	27,17	8	101,4	9	10,14	7	22,7	9	65	68	3	5
Suisse	19,17	9	121,0	8	9,45	9	23,0	8	82	86	3	8
Autres	96,96		467,5		22,69		64,2		74	77	1	4
Total	550,61		2 821,1		172,93		582,3		72	72	3	8

Source : Douane - publication de décembre 2012 (7 février 2013)



Répartition des vins AOP et IGP produits dans la région Languedoc-Roussillon et exportés La ventilation est faite selon les volumes exportés en 2012



AA : reste du monde

Source : Douane - publication de décembre 2012 (7 février 2013)

L'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur agricole prévoit des dispositions spécifiques pour le secteur vitivinicole.

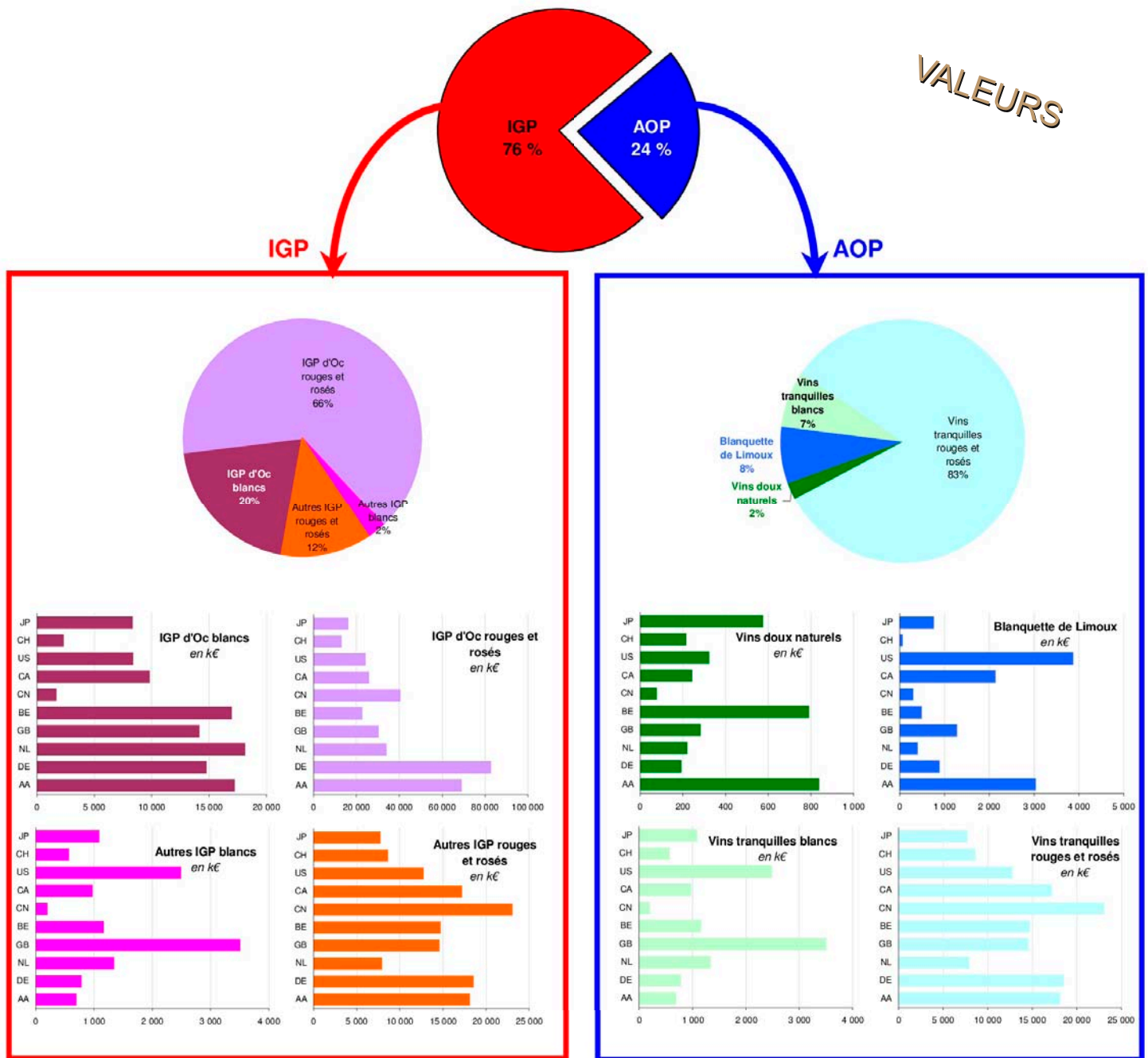
La réforme de l'OCM vitivinicole en 2008 introduit une nouvelle terminologie pour les signes de qualité et d'origine du vin.

La segmentation de l'offre de vin est ainsi, depuis 2009, similaire à celle des autres produits alimentaires.

Les vins peuvent désormais bénéficier d'une appellation d'origine protégée (**AOP**) ou d'une indication géographique protégée (**IGP**). Dans le cas contraire, ils sont dénommés vins sans indication géographique (**VSIG**).



Répartition des vins AOP et IGP produits dans la région Languedoc-Roussillon et exportés La ventilation est faite selon les valeurs exportées en 2012



AA : reste du monde

Source : Douane - publication de décembre 2012 (7 février 2013)

Région administrative et bassin viticole

L'arrêté du 15 juin 2006 portant création des conseils de bassin viticole définit, en annexe G, le bassin viticole Languedoc-Roussillon comme étant composé de la totalité des départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales auxquels il faut ajouter le département du Gard à l'exclusion de plusieurs cantons (Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Lussan, Marguerittes, Nîmes, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Rhony-Vidourle, Roquemaure, Saint-Gilles, Vauvert, Villeneuve-lès-Avignon, La Vistrenque).

Ainsi, bien que portant le même nom, la région administrative et le bassin viticole Languedoc-Roussillon ont des périmètres différents. Notamment, l'AOP « Costières de Nîmes », figurant pourtant au sein des AOP du Languedoc-Roussillon, se situe sur le territoire d'un autre bassin viticole. La présente publication porte sur les vins produits dans la région administrative de Languedoc-Roussillon et inclut donc à ce titre les vins de l'AOP Costières de Nîmes.

Canada et États-Unis : de bons clients pour les IGP avec des prix unitaires élevés

Près des 2/3 des vins à IGP exportés correspondent à des **IGP d'Oc rouges et rosés**. Cela représente au total 358 millions d'euros et 1,8 million d'hectolitres. Le prix moyen à l'export s'établit à 1,97 euro par litre avec néanmoins de fortes disparités selon les pays clients : pour le Canada, les États-Unis et le Japon, il dépasse 2,70 euros tandis qu'il est inférieur à 2 euros pour les autres destinations. Allemagne et Chine absorbent à elles seules le tiers de ces exportations. Aucun autre pays n'a de part supérieure à 10 % dans nos ventes.

Les IGP d'Oc blancs constituent 20 % des exportations de vins à IGP, avec 111,7 millions d'euros et 536 500 hectolitres. Le prix moyen à l'export de 2,08 euros masque là encore des hétérogénéités très fortes selon les destinations. Supérieur à 3 euros vers le Canada et les États-Unis, le prix moyen du litre passe en-deçà de 1,30 euro pour la Suisse. Seuls quatre pays absorbent chacun plus de 10 % des achats (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et Belgique). Le marché canadien avoisine les 9 % en valeur.

Les autres vins à IGP rouges et rosés, avec 68 millions d'euros et 303 600 hectolitres vendus à l'étranger en 2012, représentent 12 % des valeurs exportées en IGP. Le prix moyen à l'export, 2,23 euros le litre, varie lui aussi fortement selon les pays clients de 1,76 en Chine à 3,50 euros au Canada, un peu moins aux États-Unis et en Suisse. Ces ventes se concentrent principalement à destination de quatre pays (Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni et Chine) dont les marchés constituent près de 60 % des valeurs exportées.

Les autres vins à IGP blancs complètent le panorama des exportations d'IGP. Leur poids reste cependant encore faible avec seulement 13 millions d'euros et 165 500 hectolitres exportés en 2012. L'Allemagne constitue le principal marché pour ces produits et absorbe 76 % des quantités vendues à l'export en 2012 et 65 % des valeurs exportées.

Des exportations de vins AOP dominées par les Corbières et le Languedoc

Les vins tranquilles AOP rouges et rosés pèsent dans les exportations régionales de vins à AOP : avec 507 600 hectolitres, ils représentent 87 % des quantités AOP vendues à l'étranger, pour un montant de 143,2 millions d'euros (83 % des valeurs exportées en AOP). Le prix moyen s'établit à 2,82 euros le litre avec des variations par pays relativement limitées, d'un minimum de 1,95 euro en moyenne pour la Belgique à un maximum de 4,32 euros pour les États-Unis. La Chine constitue le 1^{er} client, suivie de l'Allemagne, du Canada, du Royaume-Uni et de la Belgique.

Parmi ces vins tranquilles rouges et rosés, les appellations **Corbières** et **Languedoc** dominent nettement pour, respectivement, 23 % et 18 % des quantités exportées, suivies des appellations **Minervois** et **Costières de Nîmes** (9 % chacune), **Roussillon** (8 %), **Fitou** (6 %), **Saint-Chinian** (3,5 %) et **Faugères** (1 %).

Les vins tranquilles AOP blancs viennent au second rang des vins AOP exportés. En 2012, ce sont 42 500 hectolitres qui ont été vendus à l'étranger pour une valeur de 12,8 millions d'euros. Le prix moyen s'établit à 3,01 euros par litre avec des écarts importants

selon les pays, de 2,12 euros en moyenne pour la Belgique à 6,50 euros en Suisse. Le Royaume-Uni figure à la première place du palmarès des clients avec 35 % des quantités exportées, suivi des États-Unis (18 %) et de la Belgique (13 %).

La Blanquette de Limoux occupe une place similaire aux vins tranquilles blancs pour ce qui concerne les valeurs exportées (13,2 millions d'euros) mais nettement plus faible pour ce qui est des quantités (25 900 hectolitres). Le prix moyen à l'export atteint en effet 5,10 euros par litre (3,99 euros le litre vers les Pays-Bas et 9,78 euros vers la Chine). Sur ces produits, les États-Unis sont nos premiers clients (31,3 % des quantités exportées) suivis par le Royaume-Uni (10,7 %). Le Canada quant à lui n'est destinataire que de 9,8 % des quantités, mais du fait d'un prix d'achat élevé, représente 16 % de la valeur exportée.

Les vins doux naturels occupent une faible place dans les exportations de vins régionaux à AOP, avec 3,8 millions d'euros pour 6 400 hectolitres (à confronter aux 230 000 hectolitres produits dans la région, soit moins de 3 % de la production qui est exportée). C'est pour cette catégorie de vins que l'amplitude du prix moyen au litre est la plus forte selon les pays : le rapport est de 1 à 9 entre le plus faible prix moyen (2,80 euros au Royaume-Uni) et le plus élevé (25,90 euros le litre pour le Japon). De ce fait, la hiérarchie des 10 premiers pays clients est très variable selon qu'elle est établie en fonction des valeurs ou des quantités exportées.

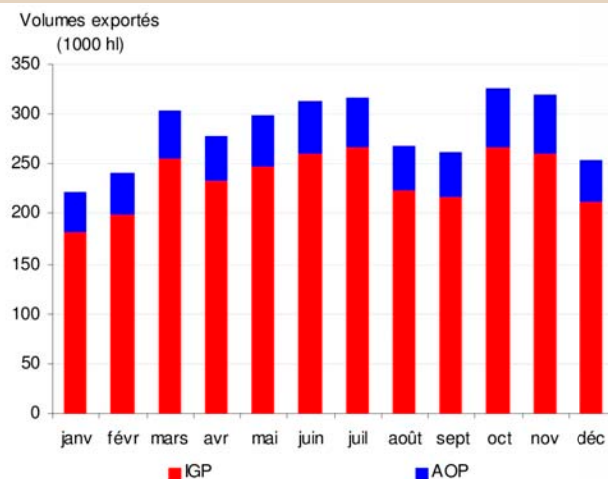
Les exportations de vins produits dans la région Languedoc-Roussillon en 2012

Les vins à IGP occupent la plus large part des exportations de vins de la région Languedoc-Roussillon*. La part des IGP dans les volumes exportés en 2012 (83 %) est plus élevée que dans les volumes produits (de 75 à 78 % selon les années).

À l'inverse, alors que les AOP constituent de 22 à 25 % de la production régionale, ils ne pèsent que pour 17 % dans les volumes exportés.

* la région de production des vins SIG n'est pas identifiable dans les données douanières qui, dans cette catégorie de vins, repèrent le plus souvent le cépage constitutif du vin. Le calcul des parts est donc établi en ne tenant compte que des AOP et IGP, c'est à dire en éliminant les SIG du dénominateur.

Les exportations en 2012 de vins AOP et IGP produits en Languedoc-Roussillon



Source : Douane - publication de décembre 2012 (7 février 2013)



Des destinations à la fois lointaines et variées

Que ce soit pour les vins à AOP ou les vins à IGP, les clients des vins du Languedoc-Roussillon sont nombreux et répartis partout dans le monde. Les volumes et les valeurs exportés ne sont pas toujours élevés mais cette diversité de destinations est remarquable et constitue une garantie de débouchés.

Les pays d'Europe occidentale restent nos premiers clients et représentent respectivement 62 % et 49 % des valeurs exportées en vins IGP et AOP. Ils totalisent 425 millions d'euros d'achats pour ces deux catégories de vins (59 % des 723,5 millions d'euros de la valeur des exportations régionales).

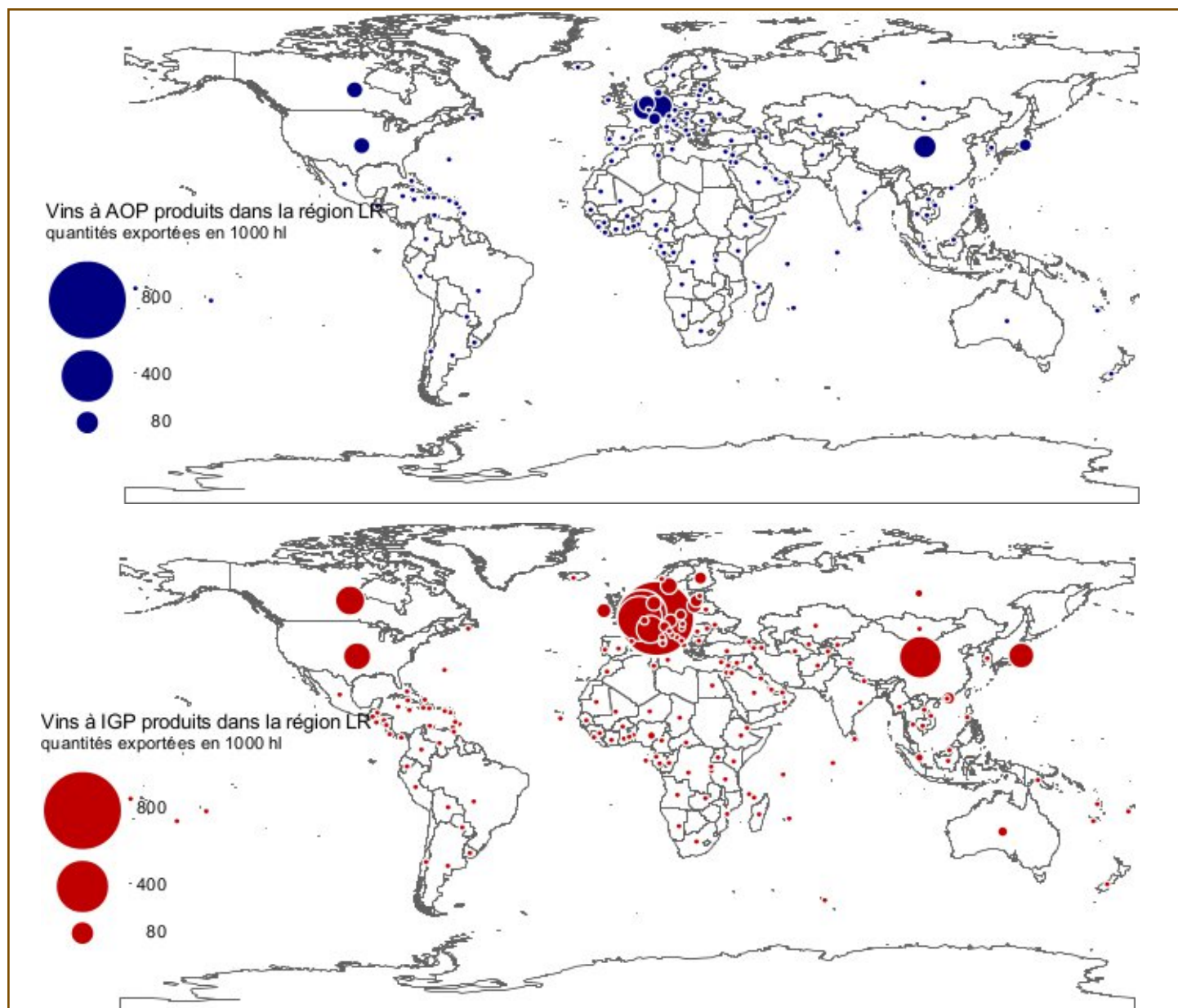
Parmi les principaux clients pour les vins de la région, les pays lointains tiennent également une part importante : Chine, Canada, États-Unis, Australie, Japon, Singapour. Les pays d'Asie du Nord et d'Amérique du Nord totalisent 239,7 millions d'euros d'achats pour ces deux catégories de vins, soit 33 % de la valeur des exportations régionales. Les vins exportés vers ces destinations sont plus chers que ceux qui vont vers l'Europe occidentale : alors que les vins IGP vendus à l'Europe

occidentale le sont au prix moyen de 1,77 euro le litre, le prix moyen par litre atteint 2,16 euros pour les pays d'Asie du Nord et 2,93 euros pour les États d'Amérique du Nord. La disparité est encore plus forte pour les vins AOP, avec une moyenne de 3,18 euros par litre pour les pays d'Asie du Nord, 4,340 euros le litre pour l'Amérique du Nord et seulement 2,47 euros pour les pays d'Europe occidentale.

Exportations 2012 de vins produits en Languedoc-Roussillon

	Vins à IGP		Vins à AOP	
	k€	1000 hl	k€	1000 hl
Europe occidentale	340 573	1 927	84 378	342
Asie du Nord	85 430	396	38 660	121
Amérique du Nord	75 449	257	40 172	93
PECO	19 214	105	1 927	7
Asie du Sud-Est	7 250	33	1 485	2
Autre	22 693	102	6 311	18
Total	550 609	2 821	172 932	582

Source : Douane - publication de décembre 2012 (7 février 2013)



Sources : Douane - publication de décembre 2012 (7 février 2013)

© EuroGeographics pour les limites administratives

Méthodologie

En 2012, pour la première fois, il est possible d'identifier la part réelle des vins produits dans la région Languedoc-Roussillon dans les exportations françaises pour les catégories AOP et IGP. En effet, cette précision supplémentaire pour les vins est devenue obligatoire dans la déclaration d'échange de biens à compter du 1^{er} janvier 2012. La sélection des vins produits dans la région résulte d'une sélection faite sur les codes produits (nomenclature NGP9) déclarés par les exportateurs. Une partie des vins produits dans le Gard reste néanmoins impossible à cerner car les codes produits (« AOP Côtes du Rhône » et « AOP Côtes du Rhône Village ») portent sur un territoire majoritairement situé en PACA et en Rhône-Alpes, et n'ont donc pas été pris en compte pour cette analyse dans le champ des vins produits en Languedoc-Roussillon.

Au sein de ces appellations, certaines aires sont entièrement contenues dans la région (à l'instar de Lirac et Tavel) mais ces produits ne sont pas identifiables en tant que tels dans la nomenclature douanière. Ils ont donc été exclus du champ de cette étude.

Région de production des vins SIG

Dans la nomenclature douanière, la seule précision disponible relative aux vins SIG porte sur le cépage. De ce fait, il est impossible de déterminer lesquels ont été produits dans la région Languedoc-Roussillon parmi ceux qui ont été exportés.

D'après la déclaration de récolte, la contribution du Languedoc-Roussillon à la production nationale de vins SIG varie entre le tiers et 45 % pour les vins rouges et rosés et de 3 % à 10 % pour les vins blancs.

Déclaration de récolte et vente de vins

La demande de revendication en AOP ou IGP faite par un viticulteur dans sa déclaration de récolte ne préjuge pas totalement de la classification qu'il usera lors de la vente de sa production.

En fonction de la demande de consommation et des cours des différents produits, le viticulteur peut en effet déclasser son vin et le commercialiser en vin SIG alors que dans sa déclaration de récolte, il demandait la revendication de ce même vin en IGP, voire en AOP.

Ce phénomène de déclassement est difficilement quantifiable et aucune statistique n'existe pour l'heure sur ce sujet. Pourtant, le succès grandissant des vins de cépage et les volumes observés sur les marchés de vins SIG laissent penser que la pratique est de plus en plus courante.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Draaf : www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Site Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Publications

Agreste - novembre 2011 - [4 pages généraliste sur la viticulture régionale](#)

Agreste - décembre 2012 - [8 pages sur l'encépagement du vignoble régional](#)

[Fichier tableur des superficies en vigne par cépage et département](#)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02
Téléphone : 04 67 10 18 50
Télécopie : 04 67 10 18 51
www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Augier
Rédactrice en chef : Camille de Caix
Auteur : Camille de Caix
Composition : Gisèle Varraud
© Agreste 2013
ISSN : en cours

Pour tout renseignement : en-savoir-plus.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr